



La mairie change mon adresse

Par Laetitialb

Bonjour, hier en recevant nos cartes électorales, nous nous sommes aperçu qu'elles n'étaient pas à la bonne adresse, pensant a une erreur de la mairie mon conjoint a été ce matin à la mairie pour les prévenir . Ils nous ont répondu normal avec l'installation de la fibre optique nous avons du changer pour des solutions pratique. Mais le problème c'est qu'à aucun moment nous avons reçu de courrier pour nous prévenir .

On t'il le droit de faire ça sans avertir les habitants ?

De plus il nous ont dit de nous débrouiller pour changer nos adresse de tout les administrations, mais ça devrait être a eux de la faire ?

Nous sommes propriétaires cela peut il poser des problèmes au niveaux de notre acte de propriété ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

La mairie doit vous informer, mais ces changements n'ont-ils pas été affichés ?

Pour le courrier postal, il devrait y avoir une période de recouvrement où l'ancienne adresse sera toujours acceptée.

Renseignez vous auprès de votre bureau de poste.

Et la propriété est définie sur une parcelle, pas sur une adresse postale.

Par Laetitialb

Nous n'avons rien reçu et j'ai été voir les compte rendu des conseil municipaux mais je n'ai jamais trouver d'information relative à ce changement, surtout que lors du regroupement des commune en 2016 l'éventualité de ce changement avait été évoqué mais refuser par la mairie.

Comment pouvons nous changer d'adresse auprès des différentes administrations sans aucun document .

Même les impôts non pas eu de notification de changement d'adresse car mes impôt sur le revenu sont a l'ancien adresse.

Par yapasdequoi

Alors retournez à la mairie demander un document officiel pour prévenir vos correspondants.

Par yapasdequoi

Est-ce lié à la loi 3DS ?

[url=https://adresse.data.gouv.fr/blog/que-va-changer-la-loi3ds-pour-les-communes-sur-leur-adresse]https://adresse.data.gouv.fr/blog/que-va-changer-la-loi3ds-pour-les-communes-sur-leur-adresse[/url]

C'est dans ce cas une obligation légale à laquelle la commune ne peut se soustraire.

Par Laetitialb

Si j'ai bien compris votre lien, notre maison disposait déjà d'une adresse, d'un panneau et même une carte indiquant notre adresse au bout de notre route.

J'ai également entré mon ancienne adresse sur adresse.data.gouv.fr et elle existe toujours.

J'ai entré notre nouvelle adresse et elle indique une autre maison que la notre .

Par yapasdequoi

Incompréhensible en effet. Seule la mairie a la réponse.

Par Laetitia1b

Le service de l'urbanisme de ma ville vient de m'envoyer un certificat de numérotage qui dit que ma parcelle est bien l'adresse que eux on décider . Mais aucun courrier qui me dit que ma parcelle a changer d'adresse.
Je vais allez les voir ce soir